



# Stop aux accidents du travail



## Fiche alerte accident du travail : L'opération de maintenance

Chambray-lès-Tours, le 20 novembre 2023,

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Dans le contexte de la campagne nationale "Sécurité au travail : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous", la DREETS a récemment diffusé une fiche d'alerte sur un accident du travail survenu dans la région et qui pourrait concerner votre entreprise.

Réalisée dans le cadre du PRST4 par les partenaires du plan et en associant des agents de l'inspection du travail, cette fiche rappelle les **mesures de prévention à prendre**, après un bref récit de l'accident du travail grave ou mortel et l'**identification d'idées reçues** et de **pièges à éviter**.

**PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**  
Octobre 2023

### Fiche alerte accident du travail L'opération de maintenance

**Le saviez-vous :**  
→ Selon l'Agence européenne pour la sécurité au travail, le secteur des activités de maintenance représente 15 à 20 % de l'ensemble des accidents du travail et 10 à 15 % des accidents mortels en Europe.  
→ Vérification, visite, débouillage, nettoyage, graissage, réglage sont des opérations de maintenance. Elles nécessitent une formation spécifique pour un travail en sécurité.

**C'est arrivé près de chez vous :**  
Maxime, un ouvrier polyvalent de 30 ans, occupe le poste de conduite d'une ligne verticale d'ensilage de farine. Cette ligne se répartit sur 3 étages d'un bâtiment. Avant l'accident, Maxime se situe au dernier étage au niveau des trémies d'alimentation des farines.  
Pour une raison inconnue, la machine s'arrête. Le salarié descend au niveau inférieur où se trouve le mélangeur de la ligne. Il décide d'intervenir dans le réservoir du mélangeur et retire deux trappes de visite qui se trouvent en façade. Il introduit le bras gauche à l'intérieur du réservoir, se fait happer par la double hélice qui se remet en marche. Le haut du corps de Maxime est entraîné puis sa tête se retrouve coincée entre la double hélice et la paroi du réservoir. La victime décède.

**Idées reçues**

- « De par son expérience, Maxime savait obligatoirement réparer ou maintenir une ligne de fabrication, en sécurité, quel que soit le problème »
- « Une machine conforme est intrinsèquement sûre lorsqu'on l'utilise ou lorsqu'on intervient en maintenance »
- « Une machine à l'arrêt ne peut pas redémarrer »
- « Maxime qui faisait de la maintenance préventive périodique de niveau 1 savait obligatoirement faire tous les types de maintenance »
- « La maintenance c'est forcément du lourd, un débouillage, c'est pas de la maintenance »

**LES PIÈGES À ÉVITER**

- Intervenir sur une machine en fonctionnement sans évaluer les risques et sans chercher à les supprimer ou les réduire et sans procédure de consignation/déconsignation.
- Surestimer les compétences d'une personne à intervenir et opérer en sécurité sur un équipement de travail.
- Confondre accueil-sécurité (risques présents dans l'entreprise), formation à l'exécution du travail (risques présents au poste de travail) et formation spécifique aux opérations de maintenance.
- Penser que l'opérateur maîtrise parfaitement les contours et en particulier les limites de sa mission.
- Favoriser la consigne orale plutôt que la consigne écrite.
- Laisser un équipement se dégrader et les dysfonctionnements se généraliser et se banaliser.

**LES MESURES DE PRÉVENTION À ADOPTER**

- Évaluer les risques avant toute intervention et définir prioritairement les mesures de prévention visant à supprimer les risques (consignation, condamnation des énergies).
- S'assurer des compétences des opérateurs et apporter la formation nécessaire pour opérer en sécurité. Les acquis doivent être évalués.
- Déterminer précisément les contours de la mission de l'opérateur et formaliser les consignes par écrit. S'assurer du respect et de la bonne compréhension des consignes.
- Mettre en place une organisation du travail qui permet de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de l'entretien des équipements de travail.
- Procéder à des contrôles de sécurité à la prise de poste.
- Élaborer des modes opératoires de maintenance en définissant les compétences requises pour les réaliser en sécurité.
- Procéder à des contrôles périodiques recommandés par le fabricant ainsi que les vérifications réglementaires et remettre à niveau si nécessaire afin d'éviter les interventions curatives intempestives.

**Pour en savoir plus**

- INRS - consignations - déconsignations ED 6109
- INRS - dossier maintenance, ce qu'il faut retenir
- INRS - Maintenance : des activités à risques
- AFIM - La démarche INRS - Afim Securafim\*

Lien vers la PRST 4 : <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/plan-regional-sante-travail-2021-2025>

**Plan ATGM**

Nous vous prions d'agréer, Chère Adhérente, Cher Adhérent, nos salutations distinguées.

**APST 37**  
Service de Prévention et de Santé au Travail  
2 Avenue du Professeur Alexandre Minkowski  
37170 Chambray-Lès-Tours

..... Ensemble pour la prévention

